

Toulouse, le 21 novembre 2025

Arrêté n° A106-2025

portant mise en service du bassin de rétention des eaux pluviales de l'avenue de la Gare à Fonsorbes

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu le Règlement du Service de Gestion des Eaux pluviales ;

Vu les tarifs du service assainissement collectif en vigueur ;

Vu les compétences transférées par l'Agglomération du Muretain en matière de gestion des eaux pluviales ;

Vu l'arrêté n°A16-2025 du 13 février 2025 portant sur les délégations de fonction de Monsieur Joseph PELLEGRINO ;

Vu le Marché de travaux n°067P2024 notifié le 30/01/2025 à l'entreprise RAZEL pour un montant de 436 309 €TTC et porté à 451 710€TTC par avenant ;

Vu l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale du projet du 22/01/2025 ;

Vu les arrêtés de voirie portant réglementation de la circulation et du stationnement de la commune de Fonsorbes en date du 13/06/2025 (PM 2025-92) ;

Vu le Schéma directeur de gestion de eaux pluviales en vigueur de la commune de Fonsorbes ;

Vu la convention de superposition des usages sur la parcelle CD0007 entre la commune de Fonsorbes et Réseau31, signée le 14/05/2024, complétée des états des lieux avant et après travaux ;

Considérant que le montant de l'opération n°31187-35 « Crédit du bassin de rétention des eaux pluviales de l'avenue de la Gare » sur la commune de Fonsorbes s'établit à 564 000 €TTC ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été assurée par le bureau d'études ARRAGON ;

Considérant que les travaux ont été réceptionnés sans réserve le 19/11/2025 ;

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- Terrassement d'un bassin de 3800m³ sur la parcelle CD0007
- Mise en place d'un géotextile oléo-dépolluant permettant de protéger la nappe alluviale,
- Régulation hydraulique des réseaux par la création des ouvrages d'entrée et de sortie du bassin (débit de fuite maximal de 0,24 m³/s) vers le réseau des eaux pluviales actuel et d'une surverse de sécurité,
- Création d'une rampe d'accès pour permettre l'entretien de l'espace vert du bassin par la commune,
- Pose de panneaux pédagogiques permettant l'information des habitants et l'appropriation de l'ouvrage.

Arrête

Article 1 : La mise en service de l'ouvrage d'eaux pluviales (BAS01779) avenue de la Gare sur la commune de Fonsorbes est fixée à compter du 19/11/2025



Joseph PELLEGRINO
Vice-Président